

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT	ALPAWASH®
CODE DU PRODUIT	2953
FOURNISSEUR	MEDISCA Inc. Tel.: 1.800.932.1039 Fax.: 1.855.850.5855 661 Route 3, Unité C, Plattsburgh, NY, 12901 3955 Avenue Mesa Vista O., Unité A-10, Las Vegas, NV, 89118 6641 Rue Belt Line N., Suite 130, Irving, TX, 75063 MEDISCA Pharmaceutique Inc. Tel.: 1.800.665.6334 Fax.: 514.338.1693 4509 Rue Dobrin, St. Laurent, QC, H4R 2L8 21300 Gordon Way, Unité 153/158, Richmond, BC V6W 1M2 MEDISCA Australia PTY LTD Tel.: 1.300.786.392 Fax.: 61.2.9700.9047 Unité 7, Heritage Business Park 5-9 Rue Ricketty, Mascot, NSW 2020 MEDISCA UK Limited Tel.: 0800.029.4641 33 Square St. James's, Londres, Royaume Uni SW1Y 4JS
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	CHEMTREC Jour et nuit. Pour appels du Canada ou des É-U: 1-800-424-9300 Centre d'information sur les poisons de NSW (Australie): 131 126 Centre national des urgences chimiques 44(0)1235239670
UTILISATIONS	Idéal pour soin des blessures, onguent lavable à l'eau et également compatible avec une large gamme d'ingrédients actifs. Pour usage externe uniquement.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSEMENT SGH	Basés sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
PICTOGRAMME	Ne s'applique pas			
MENTION D'AVERTISSEMENT	Ne s'applique pas			
MENTION(S) DE DANGER	Peut provoquer une réaction allergique.			
EFFETS NOCIFS SUR LA PHYSIOCHIMIE, LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT.	Ne s'applique pas			
CONSEILS DE PRUDENCE	Prévention	Ne s'applique pas		
	Intervention	Ne s'applique pas		
	Entreposage	Ne s'applique pas		
	Élimination	Ne s'applique pas		
CLASSEMENT HMIS	Danger(s) pour la santé	0	Inflammabilité	1
	Réactivité	0	Protection Individuelle	A

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	Ne s'applique pas
NOM BOTANIQUE	Ne s'applique pas
SYNONYME	Ne s'applique pas
FORMULE CHIMIQUE	Ne s'applique pas
NUMÉRO DE CAS	Ne s'applique pas
NUMERO DE CAS ALTERNATIF	Ne s'applique pas
POIDS MOLÉCULAIRE	Ne s'applique pas

COMPOSITION	NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	NUMÉRO CE	% PAR POIDS
	GLYCÉRINE	56-81-5	200-289-5	1 - 5

D'après les connaissances du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent dans les concentrations utilisées qui porte un danger pour la santé et donc, qui nécessiterait de figurer dans cette section.

NOTES	*Propriétaire : Les ingrédients désignés dangereux ont été évalués selon les normes de la sécurité au travail. En accord avec 29 CFR 1910.1200, le pourcentage exact de la composition du mélange a été gardé en tant que secret de fabrication.
-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 4: PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer les yeux avec des quantités copieuses d'eau pendant 15 minutes en séparant les paupières avec les doigts. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé normalement. Rincer avec du savon et de l'eau si une irritation se présente. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.
SI INGÉRÉ	Appeler un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas inciter de vomissements sans conseil médical.
SI INHALÉ	Ne devrait pas être un danger pour la peau si utilisé sous les conditions prévues. Porter la victime dans un endroit aéré. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
SYMPTÔMES ET EFFETS	Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT CHIMIQUE	Ne s'applique pas
PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES	Peut être combustible à des températures élevées.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX	Durant un incendie, des vapeurs dangereuses seront produites.
AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS ET INAPPROPRIÉS	Petit feu: produit chimique sèche, CO ₂ ou eau pulvérisée. Grand feu: produit chimique sèche, CO ₂ , mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée. Éviter de mouiller l'intérieur des récipients.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS	Porter un respirateur autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers une zone sécuritaire.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION DU PRODUIT

Si sur le sol, balayer ou pelleter le matériel et placer dans un récipient approprié.

PROCÉDURES DE NETTOYAGE

Éteindre toutes les sources d'ignition. Évacuer le secteur. Portez un respirateur, des lunettes de sécurité chimiques, des bottes en caoutchouc et gants en caoutchouc lourds. Si nécessaire, employer un brouillard d'eau pour disperser les vapeurs. Absorber la matière avec de la vermiculite compatible ou un autre matériel absorbant. Placer la matière dans des récipients appropriés et étiquetés en vue de leur élimination. Aérer la région affectée et nettoyer le site de déversement. Ne pas déverser dans le système d'égout ni dans les descentes d'eau.

RÉFÉRENCE AUX AUTRES SECTIONS

Voir la section 7 pour des renseignements sur la manipulation sécuritaire. Voir la section 8 pour des renseignements sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour des renseignements sur l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES DE MANUTENTION

Ne pas inhaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Laver à fond après toute manutention. Entreposer à l'écart des matières incompatibles, dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Entreposer selon les règlements locaux. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. Les contenants ayant été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Utiliser des procédures de nettoyage adéquates pour éviter toute contamination de l'environnement.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE

Entreposer à l'écart des matières incompatibles, dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Entreposer selon les règlements locaux. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. Les contenants ayant été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Utiliser des procédures de nettoyage adéquates pour éviter toute contamination de l'environnement.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original, bien fermé, à l'abri de l'exposition directe au soleil et à l'humidité. Conserver dans des récipients bien fermés à une température ambiante contrôlée.

UTILISATION(S) FINALE SPÉCIFIQUE

Voir section 1

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom Chimique: GLYCÉRINE Numéro de CAS: 56-81-5

	TWA	Valeur Plafond	STEL	REL	IDLH	Remarques
OSHA PEL	15 mg/m ³	N/L	-	-	-	poussière totale
ACGIH TLV	10 mg/m ³	N/L	N/L	-	-	brouillard
NIOSH	15 mg/m ³	N/L	N/L	N/L	N/L	-
AIHA WEEL	N/L	N/L	N/L	-	-	-
Safe Work Australia HSIS	N/L	N/L	N/L	-	-	-
HSE	10 mg/m ³	N/L	N/L	-	-	-
GESTIS	N/L	N/L	N/L	-	-	* voir ci-dessous

N/L = Non Listé

DIRECTIVES D'EXPOSITION

Consulter les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État. Fraction de particules respirables, non réglementées autrement : 5 mg /m³

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Yeux: Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail. **Peau:** Aucune précaution spéciale doit être adoptée lors d'une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail. **Vêtements:** Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail. **Respirateurs:** Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail.

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE

Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail.

NOTES

*GESTIS
Belgique - LV (8hr) 10 mg/m³

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	Solide				
DESCRIPTION	Onguent visqueux beige à jaunâtre, composé de PEG, lavable à l'eau, avec une faible odeur caractéristique.				
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau.				
ODEUR	Faible odeur caractéristique				
INFLAMMABILITÉ	Peut être combustible à des températures élevées				
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION	Pas disponible	POINT D'ÉBULLITION	Pas disponible	TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	Pas disponible
TAUX D'ÉVAPORATION	Pas disponible	LIMITE EXPLOSIVE	Pas disponible	POINT D'IGNITION	>93 °C, >200 °F
log P (OCTANOL-EAU)	Pas disponible	LIMITE INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE / LIMITE EXPLOSIVE	Pas disponible	POINT DE FUSION/CONGÉLATION	Pas disponible
SEUIL D'ODEUR	Pas disponible	PROPRIÉTÉ OXYDANTES	Pas disponible	pH	4.5 - 8.5 (25 °C)
DENSITÉ RELATIVE (EAU = 1)	Pas disponible	GRAVITÉ SPÉCIFIQUE	1.0 - 1.2 (25 °C)	LIMITE INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE/ LIMITE EXPLOSIVE	Pas disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1)	Pas disponible	TENSION DE VAPEUR	Pas disponible	VISCOSITÉ	Pas disponible

Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Non établie
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
SUBSTANCES INCOMPATIBLES	Oxydants forts.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Émanations toxiques de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, d'oxyde d'azote et d'autres gaz peuvent se produire.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	Ne se produira pas.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Non établie

CONDITIONS À ÉVITER

Humidité, lumière du soleil et températures extrêmes.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES
TOXICITÉ AIGUË

 Orale: Rat: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible
 Cutané: Lapin: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible
 Inhalation: Rat: CL50: (mg/L/4hr): N'est pas disponible

CORROSION/IRRITATION CUTANÉE

 Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Test d'insulte d'épicutané répéter (RIPT): Irritant pour la peau non primaire.

**LÉSIONS OCULAIRES
GRAVES/IRRITATION OCULAIRE**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

SENSIBILISATION CUTANÉE

 Test d'insulte d'épicutané répéter (RIPT): Irritant pour la peau non primaire.
 Contient des ingrédients (extrait de propolis, PEG, benzoate de sodium) qui peuvent provoquer une réaction allergique.

**EFFET MUTAGÈNE SUR LES
CELLULES GERMINALES
CANCÉROGÉNÉCITÉ**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'est inscrit.

NTP Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'est inscrit.

CIRC Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'a été évalué.

Proposition 65 de la Californie Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ est connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des défauts de naissance ou des dangers pour la reproduction.

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**INFORMATIONS DE
CANCÉROGÉNÉCITÉ**
**TOXICITÉ POUR LE SYSTÈME
REPRODUCTEUR**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES
CIBLES - EXPOSITION UNIQUE**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES
CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

DANGER PAR ASPIRATION

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**SIGNES ET LES SYMPTÔMES
D'EXPOSITION**

 Conditions médicales aggravées par exposition:
 Un contact prolongé peut aggraver les problèmes cutanés ou oculaires préexistants.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ
Inhalation Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

Ingestion Peut être nocif si ingéré.

Peau Ne devrait pas être nocif dans les conditions normales d'utilisation. Peut causer une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Yeux Peut causer une irritation oculaire.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES
TOXICITÉ

 CE50 : 48 Hr: Crustacea: (mg/L): N'est pas disponible
 CL50: 96 Hr: Poisson: (mg/L): N'est pas disponible
 CE50: 72 ou 96 Hr: Algues (ou d'autres plantes aquatiques): (mg/L): N'est pas disponible

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Le matériau est biodégradable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas disponible

MOBILITÉ DANS LE SOL

Soluble dans l'eau.

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

Pas disponible

Ce produit n'est pas destiné à être libéré dans l'environnement.



SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Éliminer conformément à la réglementation locale/fédérale . Éviter de libérer dans l'environnement.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU

Produit non dangereux

NUMÉRO ONU

Pas disponible

CLASSE

Ne s'applique pas

GROUPE D'EMBALLAGE

Ne s'applique pas

AUSTRALIE
HAZCHEM

Ne s'applique pas

EU
**TRANSPORT EN VRAC SELON ANNEXE
I DE LA CONVENTION MARPOL 73/78
ET RECUEIL IBC**

Pas listé

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Pas disponible

**INFORMATIONS D'EXPÉDITION
SPÉCIALES**

Ne s'applique pas

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS DES ETATS UNIS

Nom Chimique & numéro de CAS	CERCLA 40 CFR Partie 302.4	SARA (Titre III) 40 CFR	EPA 40 CFR Partie 355		Droit de Savoir (Right-to-know)			Proposition 65 de la Californie
			Annexe A	Annexe B	Pennsylvanie	New Jersey	Massachusetts	
GLYCÉRINE 56-81-5	Pas listé	Pas listé	Pas listé	Pas listé	X	X	X	Pas listé

N/L = Pas listé; X = Listé

RÈGLEMENTS AUSTRALIENS

Nom Chimique & numéro de CAS	Règlements pour Poisons et les Marchandises Thérapeutiques	Loi des Marchandises Thérapeutiques	Code De Pratique - Précurseurs De Drogues Illícites
GLYCÉRINE 56-81-5	Pas listé	Pas listé	Pas listé

N/L = Pas listé

RÈGLEMENTS EU

Nom Chimique & numéro de CAS	ANNEXE XVII DE REACH	ANNEXE XIV DE REACH	EC 1005/2009	EC 850/2004	EC 1107/2009	EC 649/2012	EC 2012/118
GLYCÉRINE 56-81-5	Pas listé	Pas listé	Pas listé	Pas listé	Pas listé	Pas listé	Pas listé

N/L = Pas listé; X = Listé

Toute réglementation européenne non mentionnée ci-dessus ne s'applique pas à ce produit.

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

RÉFÉRENCES

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Disponibles sur demande

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists; **AIHA WEEL** – American Industrial Hygiene Association Workplace, limite d'exposition environnementale en milieu de travail; **CAESAR** – Computer Assisted Evaluation of industrial chemical Substances According to Regulations; **CAS** – Chemical Abstract Service; **CERCLA** – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; **CE50** – concentration efficace, 50%; **CIRC** – Centre International de Recherche sur le Cancer; **EPA** – Agence de Protection Environnementale des É-U; **HMIS** – Système d'information sur les matériaux dangereux; **HSE** – Health and Safety Executive; **HSIS** – Système d'information sur les substances dangereuses; **IDLH** – Immédiatement dangereux pour la santé ou pour la vie; **IRFMN** – Ready Biodegradability Model; **ISS** – Istituto Superiore Sanità; **CL50** – Concentration létale, 50%; **LD50** – Dose létale, 50%; **MSHA** – Mine Safety and Health Administration; **NIOSH** – National Institute for Occupational Safety and Health; **NTP** – National Toxicology Program; **OSHA PEL** – Occupational Safety & Health Administration, limited d'exposition permissible; **QSAR** – Quantitative Structure-activity relationship; **REL** – Limite d'exposition recommandée; **SARA** – Superfund Amendments and Reauthorization Act; **SGH** – Système Général Harmonisé; **SIMDUT** – Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail; **STEL** – Limite d'exposition de courte durée; **TLV** – Valeur de seuil limite; **TWA** – Moyenne pondérée dans le temps

DERNIÈRE RÉVISION

07/2019

REPLACE

05/2015

Pour obtenir une liste des modifications apportées à la SDS depuis la dernière version, veuillez contacter MEDISCA à www.medisca.com

AVERTISSEMENT

Ce document a été créé en conformité avec les règlements de OSHA, Safe Work Australia et SIMDUT. L'information ci-dessus est considérée comme étant correcte mais ne prétend pas être exhaustive et ne devrait être utilisée comme guide seulement. L'information contenue dans ce document est basée sur l'état actuel de nos connaissances et s'applique au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Cette information ne présente aucune garantie sur les propriétés du produit. MEDISCA® ne peut être tenu responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus. Les récipiendaires du produit doivent prendre la responsabilité d'observer les lois et les règlements existants.

INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

Pour toutes exigences spécifiques à un pays qui ne figurent pas sur cette fiche de données de sécurité, veuillez demander la page supplémentaire de cette fiche de données de sécurité.